

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome  
**du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL**  
Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

## SEANCE DU 26 MARS 2024

**PRESENTS** : M. CURUTCHARRY, Président ; Mme CASTEL 1<sup>ère</sup> Vice-présidente ;  
Mme BUTORI ; MM. BROUCARET, IBARBOURE, KORDIAN, MATON

**EXCUSÉS** : Mme ECHEVERRIA 2<sup>ème</sup> Vice-présidente ; Mmes LASSERRE, PINATEL ;  
MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY

**POUVOIRS** : Mme ECHEVERRIA à Mme CASTEL ; M. ALDANA-DOUAT à M.  
CURUTCHARRY

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme CASTEL

## O/J N° 8 – ORCHESTRE : CONVENTION AVEC LA VILLE DE BAYONNE POUR LE CONCERT SYMPHONIE EN FAMILLE

M. CURUTCHARRY présente le rapport suivant :

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de la saison musicale 2023-2024 de l'Orchestre du Pays Basque – Iparraldeko Orkestra, en collaboration avec la Mairie de Bayonne, il est établi un protocole d'accord entre les partenaires pour la programmation concertée du concert de l'Orchestre qui se tiendra le dimanche 24 mars 2024 au théâtre Michel Portal de Bayonne. Ce concert entre dans le cadre de la programmation des *Dimanches en Musique* proposés par la municipalité.

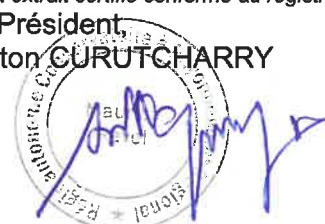
La présente convention vient fixer les termes de cette collaboration mentionnant ainsi :

- L'organisation générale de la série d'orchestre
- La répartition des engagements techniques, humains, artistiques et financiers des partenaires pour ce concert.
- La répartition des recettes de billetterie.

---

*Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.*

Le Président,  
Antton CURUTCHARRY



Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 064-200087567-20240326-CA20240326\_08-DE



Il est demandé au Conseil d'administration, après en avoir délibéré, d'habiliter Monsieur le Président à signer cette convention entre la Régie Autonome du Conservatoire Maurice Ravel et la Mairie de Bayonne.

DONT ACTE